

Vitry. L'auteur présumé est en fuite

Un homme grièvement blessé par son colocataire

Le différend entre colocataires a viré au drame, hier après-midi, à l'avenue du Progrès à Vitry-sur-Seine. Alors que les deux hommes se disputaient, l'un d'entre eux a sorti un couteau. Il a grièvement blessé son colocataire, occasionnant notamment une fracture à la jambe, deux plaies saignantes et touchant l'artère fémorale. La victime a été hospitalisée dans un état grave mais son pronostic vital n'est pas engagé. L'auteur présumé des coups de couteau a été identifié mais il avait pris la fuite à l'arrivée des policiers. Aux dires des riverains, les disputes et bagarres étaient nombreuses dans ce logement.

Fresnes. Après l'accident survenu vendredi

L'enfant renversé est hors de danger

La communauté évangélique de gens du voyage, Vie et Lumière, installée à Fresnes, respire. Le petit Angelo, 8 ans, est désormais hors de danger. Vendredi, l'enfant s'était fait renverser alors qu'il traversait la voie, au niveau du 20, avenue de Stalingrad. Il avait été transporté à l'hôpital Necker à Paris dans un état critique. « Il va mieux aujourd'hui, il s'est réveillé mais est toujours hospitalisé », témoigne l'un des membres de la communauté, comprenant 200 personnes et qui occupe le terrain de l'ex Renault-Trucks. L'accident est survenu dans un contexte plutôt tendu. La préfecture avait mis en demeure les gens du voyage de partir à la suite de troubles à la tranquillité. Ces derniers ont déposé un recours qui doit être examiné le 5 novembre.

Choisy. Avenue Anatole-France

Braquage à la pharmacie

Un motard, muni d'une arme de poing, a fait irruption, hier soir, dans une pharmacie de Choisy-le-Roi. Il était environ 18 h 15 lorsque ce dernier a braqué l'établissement, situé avenue Anatole-France. L'agresseur est reparti avec 200 € de butin, sans tirer de coup de feu et sans occasionner de blessé.

Le conseil général a aidé à la construction de l'école

Les collégiens de Zinder au Niger ont fait leur rentrée hier

Les 500 élèves du collège de Baban Tapki, au Niger, ont effectué, hier, leur rentrée dans un établissement en « dur », et ce, grâce à un partenariat mené depuis 2005 avec le conseil général. Cet arrondissement rural de la ville de Zinder ne disposait jusque-là que d'un collège paille reconstruit chaque année après la saison des pluies. Le conseil général a collaboré avec les services techniques de Zinder et l'ONG Réseau d'actions éducatives pour la mise en œuvre de ce projet qui vise à lutter contre la déscolarisation (45 % d'abandon en primaire). Le bâtiment se fond dans son environnement local et intègre des innovations comme la mise en place de panneaux photovoltaïques réalisée par Electriciens sans frontières. Les collégiens disposent de dix salles de classe, d'une bibliothèque, d'un laboratoire, de deux ateliers d'apprentissage (couture, menuiserie) et d'équipements sportifs.



DR

Saint-Maurice. Le sénateur interpelle la ministre

Cambon demande un bilan du plan de lutte contre les AVC

A l'occasion de la Journée mondiale des accidents vasculaires cérébraux, Christian Cambon, sénateur-maire (UMP) de Saint-Maurice a interpellé la ministre de la Santé, Marisol Touraine, concernant le bilan à mi-parcours du plan national de lutte contre les accidents vasculaires cérébraux, hier, en séance au Sénat. « Chaque année, 10 000 à 15 000 personnes de moins de 45 ans en pleine activité voient leur vie bouleversée par un AVC. Aujourd'hui, le nombre de lit en soins intensifs pour accueillir les patients est insuffisant. La filière AVC doit être renforcée. » Ce à quoi la ministre a évoqué plusieurs pistes actuellement en cours comme l'ouverture d'unités neurovasculaires, la diffusion d'un guide méthodologique de l'utilisation des filières AVC ou encore la campagne annuelle grand public. Hier, le sénateur a d'ailleurs participé à la campagne de sensibilisation organisée à l'hôpital Henri-Mondor de Crétel par le Pr. Hassan Hosseini, responsable de l'unité neurovasculaire.

CRÉTEIL Un banc de touche incendié

Vandalisme au stade Duvauchelle



Créteil, stade Duvauchelle, hier matin. Les services techniques se sont employés à nettoyer les traces de l'incendie qui a détruit un banc de touche, à quelques heures du match de Coupe de la Ligue contre Toulouse. (LP/A.V.)

Qui va en veux à l'US Créteil-Lusitanos ? Hier matin, les services techniques de l'agglomération Plaine Centrale s'activaient pour remettre en état le stade Duvauchelle à Crétel. Et ce, à quelques heures de la rencontre entre l'USCL et le Toulouse FC, comptant pour les 16e de finale de la Coupe de la Ligue.

Dans la nuit, aux environs d'1 heure, hier, un ou plusieurs intrus s'étaient introduits dans l'enceinte du stade pour mettre le feu à un des trois bancs de touche. Une quinzaine de fauteuils ont été détruits. Pompiers et policiers ont également découvert des traces d'hydrocarbures sur une autre vingtaine de sièges. De quoi laisser supposer que le ou les incendiaires ont été dérangés. Le feu n'a pas atteint les tribunes des spectateurs. Le match pouvait donc se dérouler sans pro-

blème. « On sera prêt », assure un agent. Un ancien banc de touche allait être ressorti pour les joueurs de l'USCL.

■ Un préjudice estimé entre 10 000 et 15 000 €

« C'est affligeant, se désole Fernand Lopes, directeur adjoint à la sécurité du club des Béliers. On ne comprend pas. Les joueurs sont dégoûtés. » Dans la matinée, l'agglomération Plaine Centrale, propriétaire des lieux, a déposé plainte contre « cet acte de malveillance ». Selon ses services, le préjudice est estimé entre 10 000 et 15 000 €. Les bancs de touche avaient été changés à la suite de la montée en Ligue 2 de l'USCL. « Les dégradations de cette nuit sont inadmissibles », condamnait, hier, sur les réseaux sociaux, l'élu d'opposition (UMP) Thierry Hebbrecht, candidat aux municipales.

Pour l'heure, les policiers du commissariat n'excluent aucune piste. C'est la première fois que le stade Duvauchelle est victime de vandalisme. Est-ce l'acte de fans mécontents ? Certains évoquent le différend entre les supporteurs et la Ligue quant à l'organisation de matchs en semaine. « J'ai du mal à croire que cela puisse venir de nos supporters, assure Fernand Lopes. L'équipe marche bien. Mais d'autres supporters, peut-être de L1 ou de L2, ont effectivement trouvé plus simple de s'attaquer à Crétel qu'au Stade de France pour toucher au symbole de la Ligue. »

Les enquêteurs devaient exploiter les bandes de la vidéosurveillance. N'étant pas à infrarouges, les caméras n'ont, selon les premiers éléments, filmé que « des ombres » allant et venant dans la nuit.

AGNÈS VIVES (AVEC E.M.)

CHOISY-LE-ROI L'accusé jugé par la cour d'assises jusqu'à demain

Une quatrième version du meurtre de Patricia

Le dernier, Christophe Firmin avait obtenu le renvoi de son procès devant la cour d'assises du Val-de-Marne pour supplément d'information. Un an après, il lui a fallu s'expliquer. Depuis hier, et jusqu'à demain, ce jeune homme de 30 ans doit répondre du meurtre de Patricia Cetout, qu'il considérait comme « une amie », devant la cour d'assises du Val-de-Marne.

Il avait d'abord nié l'étranglement de la jeune Martiniquaise à l'aide d'une ceinture de peignoir, un soir de février 2010 à son domicile de Choisy-le-Roi. Il avait ensuite reconnu les faits avant de plaider l'accident. Voici désormais une quatrième version, qui avait justifié le renvoi du premier procès : deux tiers auraient pénétré dans l'appartement de la jeune femme de 27 ans pour la tuer et lui dérober un sac plein d'argent. « Elle est descendue promener

son chien. J'étais aux toilettes quand j'ai entendu un bruit », commence l'accusé avant de s'interrrompre pour se balancer d'avant en arrière. « J'ai regardé et vu deux personnes. Il y en avait un qui était un peu clair et qui tenait la sangle. L'autre regardait dans le placard », poursuit-il d'une voix lente. « Je l'entendais (NDLR : Patricia) qui poussait des bruits étouffés. Elle commençait à lâcher prise. »

■ Il avait simulé des échanges de textos avec la victime

Dans la salle d'audience pleine de proches de la victime, une femme murmure d'une voix dubitative : « Pourquoi il ne l'a pas aidée alors ? » Le président de la cour d'assises s'interroge, lui, sur les causes du silence de l'accusé : « Devant le juge d'instruction, vous êtes entendu sur six pages et demie », assure-t-il, feuille-

tant les procès-verbaux. « On a un peu l'impression avec vous que même s'il y avait dix audiences, vous donneriez chaque fois des éléments nouveaux. » « Je n'ai pas voulu le dire », lui répond Christophe Firmin.

Un peu avant, les policiers avaient déjà démonté la nouvelle version de l'accusé. « Il n'y a rien qui laisse penser qu'il y avait quelqu'un d'autre, assure un brigadier-chef du quai des Orfèvres. C'est Christophe qui a tué Patricia. » Ils s'appuient notamment sur le comportement du jeune homme après la mort de la victime : il avait emporté le téléphone portable de Patricia et simulé des échanges de textos. La cour d'assises a encore deux jours pour établir ce qui tient des faits ou d'une nouvelle stratégie de défense.

ELSA MARNETTE